

Déclaration PAC : la Chambre d'Agriculture vous accompagne

Télépac est ouvert pour réaliser les déclarations PAC 2018. Pour optimiser vos aides, il vous sera nécessaire de vérifier un certain nombre de points avant de faire votre déclaration. Jusqu'au 15 mai, la Chambre d'Agriculture propose un accompagnement personnalisé selon plusieurs formules.

PAC Eco et PAC EcoBio Un rendez-vous individuel avec un technicien spécialisé qui réalise avec vous la télédéclaration PAC et vous apporte un conseil réglementaire : <ul style="list-style-type: none">- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures- Vérification des critères verdissement ou respect des engagements AB- Demande ICHN- Déclarations des aides bovines- Edition des formulaires. Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.	Je sécurise le versement de mes aides avec une formule d'accompagnement tout au long de l'année. Au choix deux formules : Pack sécurité <ul style="list-style-type: none">• PAC Eco• Suivi par un conseiller PAC référent• Diagnostic conditionnalité• Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence• Assistance en cas de contrôle Pack confort <ul style="list-style-type: none">• Pack Sécurité• et en plus la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.	
--	--	--

Attention : Préparez votre déclaration PAC

Changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

S'inscrire au 05.62.61.77.13